

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 383

présenté par

Mme Allain, Mme Abeille, Mme Auroi, Mme Attard, Mme Bonneton, M. Coronado, Mme Dufлот, M. Mamère, Mme Sas et M. Roumégas

**ARTICLE 16**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« les grands prédateurs d'animaux d'élevage »

les mots :

« la prédation des animaux d'élevage par les grands prédateurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de clarification.

Si la modification apportée en commission des affaires économiques, remplaçant le terme de « troupeaux domestiques » par celui « d'animaux d'élevage » est constructive, il est néanmoins important de préciser que la lutte évoquée dans cette disposition est contre la prédation, et non contre les prédateurs eux-mêmes.

Tel est l'objet de cet amendement.